## Diagnostic immobilier

Par Bribri59
Bonjour, Ma fille a acheté il y a un an une maison à rénover par l'intermédiaire d'un notaire. Il y a une semaine suite à une tempête quelques ardoises se sont défaites de sa toiture. So assurance habitation lui a envoyé un couvreur qui a regardé la toiture et lui a annoncé qu'une partie de la toiture n'était pas en ardoise naturelle etcontenait de l'amiante.  Elle a relu son diagnostic lie à la vente et rien n'est indiqué si la toiture contient de l'amiante.  Que conseillez vous de faire ?  Faut il refaire un diagnostic par un expert avec prélèvement qui coûte au moins 400 euros, faut il croire le couvreur ?  Faut il contacter la société qui a fait e diagnostic ?  Merci de votre aide.
Par yapasdequoi
Bonjour, A-t-elle un diagnostic qui indique "absence d'amiante" ? ou pas de diagnostic ? Elle doit consulter un avocat pour exercer un recours contre le vendeur et/ou le diagnostiqueur. Toutefois il faut avoir une certitude et faire un nouveau diagnostic. Certains matériaux "ressemblent" à de l'amiante mais n'en sont pas. Il est aussi possible que l'amiante soit dans l'isolant et/ou était inaccessible avant la vente.
lire ici : [url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F742]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F742[/url]
De plus, en cas de travaux de rénovation, le code du travail et le code de la santé publique imposent un DAAT. Si l'amiante est avérée, il y a un risque pour la santé et des mesures de protection doivent être mises en place.
Par Bribri59
Elle a un diagnostic qui dit qu'il y a de l'amiante dans un poteau au sous sol mais ne parle pas de la toiture.
Par yapasdequoi
Il reste donc à envoyer un diagnostiqueur examiner la toiture.
Par Bribri59
Est ce que l'assurance maison qui a envoyé un couvreur pour réparer des ardoises après sinistre peut prendre en charge ce nouveau diagnostic avant travaux car c'est le couvreur qui dit qu'il y a de l'amiante alors que le premier diagnostic pour la vente ne le signifiait pas ?
Par yapasdequoi
Demandez lui ou relisez le contrat. ca m'étonnerait, mais sait-on jamais